

Extrait du procès-verbal de la réunion des Fédérations internationales sportives avec la Commission exécutive du C. I. O.

Stockholm, 16 juin 1947.

Sont présents :

Pour la Commission exécutive du C. I. O. : MM. J. S. Edström, président ; Avery Brundage, vice-président ; comte Bonacossa ; lord Aberdare ; colonel Scharroo (le marquis de Polignac, pour cas de force majeure, n'arrivera que demain).

Pour les fédérations internationales :

Fédération aéronautique internationale : Colonel Harald Enell (Suède).

International Amateur Athletic Federation : Lord Burghley (Angleterre) ; E. J. Holt (Angleterre).

Fédération internationale des sociétés d'aviron : M. Gaston Mullegg (Suisse).

Fédération internationale de bobsleigh et tobogganing : Pas représenté.

Fédération internationale de basketball : M. Jones (Angleterre-suisse).

Association internationale de boxe amateur : M. E. Gremaux (France) ; M. P. Høst (Norvège) ; Lt. colonel R. H. Russell (Angleterre).

Fédération internationale de canoë : M. J. Asschier (Suède) ; M. O. Verner (Suède) ; M. Harry Helenius (Finlande).

Union cycliste internationale : M. A. Joinard (France).

Fédération internationale d'escrime : M. P. Anspach (Belgique).

Fédération internationale de football Association : M. R. W. Seeldrayers (Belgique).

Fédération internationale de gymnastique : Comte Goblet d'Alviella (Belgique).

Fédération internationale de handball d'amateurs : M. G. Björck (Suède) ; M. W. Lyberg (Suède).

Fédération équestre internationale : M. Moermans d'Emaus (Belgique).

Fédération internationale de hockey sur terre : M. H. Holste (Danemark).

Fédération internationale de hockey sur glace : M. F. Kraatz (Suisse) ; M. A. Johanson (Suède).

Fédération internationale haltérophiles : M. E. Gouleau (France).

Fédération internationale de lutte amateur : M. V. Smeds (Finlande) ; M. Einar Råberg (Suède).

Fédération internationale de natation amateur : M. H. E. Fern (Angleterre).

Fédération internationale de patinage : M. Gerh. Karlsen (Norvège) ; M. A. Anderberg (Suède).

Fédération internationale de pelote basque : M. C. Balda (Espagne).

Fédération internationale de ski : Colonel N. R. Oestgaard (Norvège) ; M. A. D. Lindley (U. S. A.).

Union internationale de tir : M. K. A. Larsson (Suède).

International Yacht Racing Union : Non représenté.

Comité international du pentathlon moderne : M. A. Massard (France) ; major T. Wibom (Suède) ; comte de Rosen (Suède).

Pour le Comité organisateur de Londres : MM. Lord Burghley, Holt, Hunter.

Pour le Comité organisateur de Saint-Moritz : MM. Nater et G. Mullegg.

ORDRE DU JOUR :

1. Discours du président.
2. Procès-verbal de la séance de septembre 1946 à Lausanne.
3. Programme des Jeux d'hiver 1948.
4. Les Jeux olympiques de Londres (sports équestres féminins ; hockey sur terre féminin ; gymnastique féminine).
5. Les règles de compétition de toutes les fédérations sont-elles prêtes pour l'impression et la distribution ?
6. Rapport de la Commission d'amateurisme.
7. Salut olympique.
8. Modifications des règles olympiques.
9. Indemnité accordée aux experts pour l'inspection technique des Jeux.
10. Aucun championnat du monde ne peut être tenu la même année que les Jeux olympiques.

1. DISCOURS DU PRÉSIDENT

Messieurs les délégués des Fédérations internationales sportives,

C'est un grand plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue à cette seconde réunion d'après guerre des délégués des Fédérations internationales sportives participant aux Jeux olympiques.

Dans un speech, en avril 1926, le précédent président du C. I. O., comte de Baillet-Latour, constatait qu'il n'y avait pas de liaison entre les Fédérations internationales sportives et le C. I. O. Il disait : « Il est nécessaire qu'il y ait un lien, c'est une lacune qu'il faut combler. Un moyen doit être trouvé qui donne satisfaction aux fédérations et en même temps soit compatible avec le caractère fondamental du C. I. O. Il sera trouvé. »

Je pense que ces réunions combleront cette lacune et qu'elles sont parfaitement en ordre avec nos règles olympiques.

Messieurs, nous avons plusieurs importantes affaires à discuter qui doivent être soigneusement étudiées et qui rempliront nos deux jours de travail. J'espère qu'au cours de cette réunion, nous pourrons trouver un *modus vivendi* acceptable pour les divers problèmes de l'amateurisme et que nous pourrons écarter définitivement cet obstacle de notre route.

Vous avez l'ordre du jour devant vous. Si quelqu'un d'entre vous désire soulever une nouvelle question, je le prie de s'adresser à moi au préalable.

Nous allons donc procéder à notre travail.

2. PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion de 1946 à Lausanne est adopté.

3. JEUX D'HIVER, SAINT-MORITZ

M. Ch. Nater, président de la Ville de Saint-Moritz et commissaire général des Jeux, donne un aperçu sur les préparatifs en cours. 10 000 lits sont à disposition des athlètes, de la presse et des visiteurs. 900 demandes de journalistes sont parvenues au Comité organisateur. Il n'en sera retenu que 250. M. Nater assure que tout sera prêt pour recevoir dignement les concurrents. Le colonel N. R. Oestgaard (ski) a délégué dès à présent un membre de la F. I. S. à Saint-Moritz pour contrôler les profils des divers parcours. Il demande combien de compétiteurs peuvent être inscrits pour chaque épreuve. Trois athlètes par épreuve et par nation sans réserves, répond M. Edström. Le colonel Oestgaard, pour des raisons techniques, demande que quatre compétiteurs puissent être inscrits pour chaque épreuve. Le C. I. O. autorise cette entorse au règlement et la F. I. S. se mettre en rapports avec le C. O. S.

M. Gaston Mullegg, représentant du C. O. S., adresse le salut de son comité. Pour le pentathlon moderne d'hiver, le Gouvernement suisse a mis les chevaux nécessaires à disposition. M. Mullegg demande que le pentathlon d'hiver soit admis comme discipline et non comme sport de démonstration. M. Tor Wibom approuve. Le C. I. O. étudiera la question avec bienveillance et décidera, répond M. Edström.

Le D^r F. Kraatz (hockey sur glace) demande que trois pistes soient mises à disposition de ce sport. M. Nater répond par l'affirmative.

4-5. JEUX D'ÉTÉ

Lord Burghley fait rapport sur l'organisation des Jeux de Londres 1948. Le logement des athlètes est au point. Il donne de nombreux renseignements sur l'organisation technique. Ces détails sont adressés par le Comité de presse à tous les C. O. N. et paraîtront régulièrement dans le Bulletin officiel du C. I. O.

Les règles de compétition seront envoyées en juin pour ce qui concerne les règles générales, et en août pour ce qui concerne les règles techniques. Les organisateurs de Londres limiteront également le nombre des journalistes, vu la demande extraordinaire qui est parvenue à Londres.

M. P. Anspach (escrime) s'étonne que l'endroit où se disputeront les épreuves d'escrime n'ait pas encore été déterminé, car des changements sont intervenus récemment à ce sujet. Lord Burghley reconnaît que la chose n'est pas encore au point, quoique les organisateurs disposent déjà d'une halle au centre de Londres. Il cherche cependant un local plus près de Wembley.

M. R. W. Seeldrayers soulève la question des transports. Les compagnies françaises augmenteront les moyens de navigation et il en est de même pour les transports venant d'U. S. A. A sujet de la presse, il demande que les journalistes de chaque pays s'adressent au C. O. N. de leur nation pour obtenir des cartes de presse. Ce sont les C. O. N. qui devraient choisir les journalistes intéressants et ce sont eux qui devraient exercer un contrôle pour éviter des abus. Lord Burghley est en contact avec les compagnies maritimes anglaises, afin qu'elles réservent le maximum de places aux visiteurs des Jeux. En ce qui concerne la presse, il approuve entièrement la proposition de M. Seeldrayers.

M. V. Smeds (lutte amateur) dit que sa fédération régit deux disciplines distinctes : la lutte libre et la lutte gréco-romaine. Deux jours seulement sont consacrés à la lutte libre, ce qu'il estime insuffisant. Il demande trois jours, soit le 29 juillet au soir, les 30 et 31 juillet. Il est décidé qu'il se mettra en rapport avec Londres à ce sujet.

M. A. Johanson (hockey sur glace) demande que pour la presse les mêmes dispositions soient prises à Saint-Moritz qu'à Londres. G. Mullegg (C. O. S.) répond en disant que ces dispositions ont déjà été prises en ce sens en Suisse. Seuls seront acceptés les journalistes accrédités auprès du C. O. S. par les C. O. N.

M. A. Massard élève une protestation au nom de la

Fédération française de natation, au sujet des jours choisis pour les épreuves de ce sport, car celles-ci auraient lieu en même temps que les grandes épreuves à Wembley. Lord Burghley dit que ce problème n'a pas échappé à l'attention des organisateurs. Il ne faut pas oublier que le bassin de natation est aussi utilisé pour la boxe et qu'il doit être transformé pendant le week-end. Les épreuves de natation auront lieu également le 29 juillet au soir, et selon les prévisions il peut assurer M. Massard que les deux stades seront entièrement occupés.

M. G. Mullegg (C. O. S.) demande aux organisateurs de Londres d'activer l'envoi des conditions établies pour les concours d'art. Lord Burghley répond que celles-ci vont être expédiées ces tout prochains jours. M. Mullegg demande aux organisateurs de Londres d'intervenir auprès des ambassades anglaises à l'étranger, afin qu'elles facilitent l'octroi des visas dès maintenant aux officiels des F. I. S. et des C. O. N. qui doivent se rendre à Londres pour des raisons techniques. Le nécessaire sera fait auprès du Foreign Office à Londres, répond lord Burghley.

M. J. S. Edström soumet aux organisateurs de Londres les demandes de participation aux Jeux des sports suivants : tir à l'arc et volley-ball. Lord Burghley saisit cette occasion pour dire que les demandes sont beaucoup trop nombreuses, non seulement de la part de nouveaux sports, mais également de la part de ceux qui participent aux Jeux et qui demandent l'adjonction de nouvelles épreuves. Il est naturellement impossible d'envisager favorablement ces requêtes. Il estime que si nous surchargeons notre programme, nous signerions nous-mêmes notre arrêt de mort. Londres considérera cependant avec sympathie le sport du tir à l'arc, qui est très en faveur en Angleterre, mais sans faire aucune promesse formelle. Le maximum serait de le prévoir comme sport de démonstration national.

Sports féminins. — Le C. O. hollandais demande l'adjonction des sports équestres féminins aux Jeux de Londres. M. Moermans d'Emaus, représentant la F. I. équestre, n'a reçu aucune demande officielle. La requête hollandaise est donc refusée.

La demande du hockey sur terre féminin est également repoussée.

La question de l'introduction de la gymnastique féminine aux Jeux sera traitée par le C. I. O. Le comte Goblet d'Alviella (gymnastique) défendra son point de vue à la session du C. I. O. jeudi à 11 heures.

M. K. A. Larsson (tir) demande certains changements au programme du tir, soit : l'adjonction d'une épreuve de tir à 300 m. (tir à longue distance), d'une épreuve de tir à l'arme de guerre et d'une épreuve de tir au pistolet. Lord Burghley désire maintenir le même nombre d'épreuves qu'à Berlin, soit quatre. Il importe peu aux organisateurs quelles seront ces épreuves, pourvu qu'elles ne dépassent pas le nombre de quatre. La F. I. de tir choisira elle-même celles qu'elle désire voir figurer au programme. *Adopté.*

Le colonel Enell (aéronautique) avait souhaité voir des épreuves de vol à voile à Londres. Les organisateurs anglais n'ont pas pu en tenir compte. De ce fait, la F. I. aéronautique a décidé à sa réunion de janvier dernier d'organiser une telle épreuve pendant les Jeux. Elle formule d'ores et déjà la demande que le vol à voile soit introduit aux Jeux de 1952. Lord Burghley élève une vive protestation contre le projet de la F. I. A. Il est contraire à tous les précédents et à tous les principes qu'une telle manifestation se déroule pendant les Jeux. Ce projet est contraire à l'esprit olympique. Il demande que l'assemblée épouse son point de vue. M. Edström approuve entièrement lord Burghley et se fait l'interprète des F. I. présentes. Il est décidé à l'unanimité que le vol à voile, pas plus qu'aucun autre sport ne pourra organiser des épreuves pendant les Jeux olympiques. Le colonel Enell se plie à cette décision et informe l'assemblée que cette manifestation se déroulera avant ou après les Jeux.

M. C. Balda (pelote basque) demande l'admission définitive de ce sport dès 1952. A cet effet, il remet un mémoire au président ; le C. I. O. l'étudiera.

6. AMATEURISME

M. A. *Brundage* informe l'assemblée qu'à la dernière session de Lausanne en 1946, une commission avait été nommée afin de présenter un rapport sur le question épineuse de l'amateurisme. Cette commission, formée de cinq membres, vient de siéger pendant deux jours à Stockholm. Le rapport en question est remis en deux langues aux délégués. M. *Brundage* le commente. M. G. *Mullegg*, membre de cette commission, fait de même en langue française. M. *Seeldrayers* ne se déclare pas d'accord avec l'interprétation donnée par M. *Brundage*. Au contraire, dit-il, ce règlement doit être considéré comme un allègement en ce sens que le manque à gagner doit être prévu comme étant un remboursement de ce qu'un athlète a perdu. Il ne s'agit donc pas d'un gain dans le sens propre du terme. Dans l'idée du nouveau règlement présenté aujourd'hui, le manque à gagner ne doit pas faire perdre la qualité d'amateur à l'athlète qui en bénéficie. Finalement, M. *Seeldrayers* fait remarquer que c'est M. G. *Mullegg* qui est l'auteur du texte original français accepté par la commission. M. *Mullegg* déclare assumer la responsabilité du texte français adopté par la commission. Ce rapport est une formule de base. Il estime qu'il ne faut pas entrer dans les détails en lisant les commentaires du dit, rapport. Cette résolution est-elle plus sévère ou non ? Cela dépend de l'application qui en sera faite par les F. I. S. L'athlète ne doit en aucun cas tirer un bénéfice direct ou indirect de sa participation aux Jeux. Il faut inculquer l'esprit chevaleresque à l'athlète, l'amateurisme étant un état d'esprit. Par cette règle, nous donnons beaucoup plus de compétence aux F. I. et il faut faire confiance aux dirigeants qui gouvernent avec abnégation, par amour pour le sport. M. *Mullegg* estime que ce rapport est un renforcement des pouvoirs

des F. I. et c'est finalement au C. I. O. à décider s'il veut l'accepter ou non.

MM. A. *Brundage*, H. E. *Fern*, Lt. colonel R. H. *Russell*, colonel N. R. *Oestgaard*, M. G. *Björck*, *Seeldrayers* prennent part à la discussion qui suit.

Finalement, M. J. S. *Edström* annonce que c'est bien le C. I. O. qui prendra une décision finale. Il s'agit simplement de savoir si les F. I. recommandent l'adoption de ce rapport. Une telle résolution sera prise à la séance de demain, lorsque les représentants des F. I. auront reçu une copie de la rédaction définitive proposée par la commission.

7. SALUT OLYMPIQUE

Le C. O. belge demande la suppression du salut le bras tendu. La Commission exécutive du C. I. O. propose aujourd'hui que les athlètes de chaque pays saluent de la manière qui leur convient. M. *Seeldrayers* s'en rapporte à l'idée émise l'an dernier à Lausanne, et propose que les athlètes saluent en tournant la tête de côté. Il y a un certain danger à laisser liberté complète à chaque pays. M. G. *Mullegg*, au nom du C. O. S., demande un salut uniforme, qui serait celui des athlètes tournant la tête de côté. Lord *Burghley* approuve entièrement M. *Mullegg*. Le salut de certaines délégations à Londres risquerait de laisser une impression défavorable. M. *Moermans d'Emaus* approuve également ce point de vue, et le Lt. colonel *Russell* (boxe amateur) abonde dans ce sens.

Le C. I. O., dit M. *Edström*, décidera en tenant compte des vœux émis.

Séance levée à 16 h. 40.

Le président :
J. S. EDSTRÖM.

Le chancelier :
OTTO MAYER.

REPRISE DE LA RÉUNION DES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES SPORTIVES AVEC LA C. E. DU C. I. O., LE 17.6.47, A 10 h. 15.

Sont présents : les mêmes membres et délégués qu'à la séance du 16, plus le marquis de Polignac de la, C. E. Le procès-verbal du 16 juin est adopté.

8. MODIFICATIONS

DES RÈGLES OLYMPIQUES

Amateurisme. — Le nouveau texte est distribué aux délégués et la discussion est ouverte. Y prennent part MM. *Lindley*, *Brundage*, *Moermans d'Emaus*, *Seeldrayers*, lord *Burghley*, colonel *Russell* et *Mullegg*. La discussion s'étend surtout sur des questions de rédaction. Finalement, M. *Edström* prie MM. *Mullegg*, lord *Burghley*, *Lindley*, *Oestgaard* et le marquis de Polignac de préparer la rédaction définitive. Ces cinq délégués présentent finalement une nouvelle rédaction d'une partie du texte, sur laquelle ils se sont mis d'accord. La discussion est ouverte et MM. *Massard*, *Mullegg*, *Edström* et le marquis de Polignac émettent certaines considérations à ce sujet. Finalement le texte définitif est adopté à l'unanimité. Il est distribué dans la journée à MM. les délégués.

Sports équestres. — M. *Edström* donne lecture d'une lettre du C. O. suédois qui dit ceci :

« Au président du Comité international olympique
» M. J. Sigfrid Edström

» STOCKHOLM

» Selon le règlement de la, Fédération équestre internationale (F. E. I.), ce ne sont que les officiers en service actif et gentlemen qui sont reconnus comme amateurs et en conséquence qualifiés à prendre part aux grands concours internationaux, inclus les concours équestres des Jeux olympiques. En conséquence, selon les statuts

de la F. E. I., ce serait le rang ainsi que la position sociale qui décideraient la qualification d'amateur d'un cavalier.

» Or, puisqu'une définition analogue n'existe dans aucun autre genre de sport, la Fédération technique nationale de Suède pour les Sport équestres (S. R. C.) est d'avis que ce point de vue est nettement contraire à l'idée des Jeux olympiques, la S. R. C. a l'honneur de poser les deux questions suivantes au Comité international olympique :

- » 1. Est-ce que le militaire, qui n'est pas de la catégorie officier en service actif, mais déclaré amateur par sa fédération nationale (technique), est empêché de concourir aux jeux équestres olympiques en représentant son pays ?
- » 2. Est-ce que la position sociale du civil — même en tenant compte qu'il est à classer dans la catégorie amateur — pourra avoir de l'influence sur son droit de prendre part aux jeux équestres d'une Olympiade ?

» Pour le Bureau de la S. R. C. :

» Lt. colonel BRANDSTRÖM, secrétaire. »

M. A. *Brundage* approuve au nom de la Fédération équestre américaine et désirerait que la F. I. équestre tienne compte de ce désir. M. *Moermans d'Emaus* (équestre) donne lecture du règlement d'amateurs de sa fédération internationale. Il remarque qu'il n'y a aucune discrimination au sujet des officiers, gentlemen et amateurs. Au point de vue de l'amateur, il n'y a aucune équivoque. Donc tout cavalier revêtant la qualité d'amateur peut concourir. La question soulevée par le C. O. suédois ne concorde donc pas avec les règlements de la

F. I. équestre, car même un ouvrier, s'il est amateur au sens de la F. I. équestre, peut prendre part aux concours hippiques. Le simple soldat qui dans le civil est propriétaire de chevaux, est exclu des concours pendant son temps de service, ceci pour des raisons militaires (demandes de congés extraordinaires, etc.). M. Massard dit que dans l'épreuve du pentathlon moderne, les soldats sont autorisés à concourir avec les officiers. C'est une exception admise, répond M. Moermans ; M. A. Brundage suggère à M. Moermans qu'il s'agit surtout d'une question de principe que les soldats soient qualifiés aux Jeux. M. Moermans soumettra la cas à sa fédération internationale avec recommandation.

9. EXPERTS TECHNIQUES AUX JEUX

La C. E. du C. I. O. propose un changement à l'article 12, paragraphe 3 des Règles olympiques, en ce sens que les experts techniques visitant les installations pendant la quinzaine précédant les Jeux, soient limités à un ou deux eu lieu de « maximum 3 » comme disent les Règles. La C. E. demande également qu'il leur soit accordé une indemnité journalière de \$ 10.— par jour, au lieu de 5, comme prévu. La C. E. aimerait également que certaines indemnités soient versées aux experts pendant les Jeux. Lord Burghley s'oppose à ce dernier point, car leur tâche est terminée lorsque les Jeux débütent. Prennent part à la discussion : MM. Seel-drayers, Karlsen, E. J. Holt, G. Mullegg, P. Anspach, H. E. Fern, lord Aberdare et Moermans d'Emaus. Finalement le point de vue de le C. E. est adopté, c'est-à-dire que les F. I. peuvent envoyer un à deux experts avant les Jeux, qui recevront une indemnité de 10 dollars par les organisateurs. Ils seront indemnisés pendant la quinzaine précédant le début des Jeux, mais non pendant ces derniers.

Lord Burghley fait remarquer que les frais de voyage ne sont pas payés.

10. CHAMPIONNATS DU MONDE

La C. E. par la voie de M. Edström propose qu'aucun championnat du monde ne devrait avoir lieu pendant l'année où les Jeux se disputent. M. P. Anspach fait remarquer que les sports qui ne sont pas inclus au programme des Jeux tiennent à leur championnat. Le comte Goblet d'Alviella (gymnastique) fait remarquer que si le gymnastique féminine n'est pas admise aux Jeux, un championnat du monde de ce sport se déroulera éventuellement à Prague. Ce championnat n'aura naturellement pas lieu si le gymnastique féminine est admise eux Jeux.

M. A. Joinard (cyclisme) ne peut admettre le projet de le C. E. Dans le sport du cyclisme, les épreuves des championnats du monde sont différentes de celles qui se disputent aux Jeux. La F. I. de cyclisme désire maintenir ses championnats mondiaux qui sont prévus pour 1948 à fin août. Il veut bien poser le problème devant son prochain congrès, il ajoute encore que les championnats cyclistes existent depuis soixante ans, aussi ne peut-il souscrire à l'idée soumise par la C. E. du C. I. O.

M. Seel-drayers estime que le problème est trop délicat pour être discuté à le légère. Il propose le renvoi à une commission, qui rapportera sur ce sujet en 1948. M. Edström nommera cette commission.

Le marquis de Polignac s'excusant d'être arrivé en retard à cette réunion pour des causes majeures, revient sur une question qui a été traitée à la séance d'hier. Il s'étonne du chevauchement de l'athlétisme et de la natation au programme des Jeux. Lord Burghley lui donne les raisons qui motivent cette décision et le marquis de Polignac se soumet bien à regret à la décision prise par les organisateurs de Londres.

DIVERS

Rapport des F. I. sur les recommandations votées en 1945 à Lausanne.

M. Edström donne lecture de ce texte, qui est distribué à chaque délégué. Le comte Goblet d'Alviella ne se

déclare pas d'accord avec la lettre B de ce rapport. Il est prêt à développer sa motion, car à son avis les quelques explications qu'il donne ne suffisent pas A exposer toutes ses idées. Il désire une réglementation formelle sous le direction du C. I. O. Il dépose sur le bureau du président sa motion, qui dit :

« Aucun groupement sportif, ni aucun athlète individuellement, appartenant à une fédération qui se trouve sous l'obédience du C. I. O. par le truchement d'un C. O. N. ou d'une fédération nationale d'un sport, ne peut, sans l'assentiment du C. O. N. prendre un contact quelconque avec un groupement sportif quel qu'il soit, non affilié à une F. I. reconnue par le C. I. O. Il appartiendra à la, fédération nationale du groupement ou de l'athlète intéressé de saisir le Comité olympique national de la question. Le C. O. N. demandera l'avis du bureau exécutif de le F. I. du sport intéressé. »

M. Edström a été pendant trente ans à la tête d'une F. I. En conséquence il sait que les F. I. tiennent à leur indépendance que la proposition du comte Goblet, d'Alviella risque d'entamer. Pour cette raison il estime que sa proposition est sans espoir. Le texte du rapport de 1946 aux F. I. n'est qu'une recommandation qui du reste a été suivie par la plupart des F. I. Ce point de vue est approuvé par l'unanimité des délégués. Le comte Goblet d'Alviella ne veut pas insister pour ne pas prolonger la discussion, mais il demande que sa motion soit portée au procès-verbal.

M. Seel-drayers confirme que le C. I. O. reconnaît l'indépendance totale des F. I. Ce sont ces dernières qui en 1946, à Lausanne, ont demandé que cette déclaration soit faite. Les F. I. ont accepté ce texte afin d'avoir une ligne de conduite générale. Une réglementation sous l'égide du C. I. O. n'est guère possible. Chaque F. I. doit pouvoir agir selon ses propres règlements. Il s'agit donc bien d'une recommandation, qui laisse entière l'indépendance des F. I., qui ne veulent pas être mises sous tutelle. En conséquence, le texte admis en 1946 ne doit pas être modifié. Pour terminer, l'orateur cite l'exemple de la F. I. F. A. dans ses rapports avec l'U. R. S. S. et la fédération anglaise. Ses expériences aboutirent à d'heureuses conclusions.

M. G. Mullegg (F. I. S. A.) dit que M. Seel-drayers a exprimé l'opinion de la grande majorité des délégués présents. Les F. I. sont heureuses de travailler en collaboration avec le C. I. O., mais en aucun cas sa fédération n'accepterait d'aliéner son indépendance, ce que du reste M. Edström reconnaît pleinement. Il n'acceptera donc jamais le motion du comte Goblet d'Alviella.

M. A. Brundage (U. S. A.) déclare venir d'un pays qui aime son indépendance. Il sympathise pleinement avec les F. I. Il ne faut cependant pas prendre à la légère les paroles du comte Goblet d'Alviella. Les temps ont changé, et il faut que le C. I. O. et les F. I. fassent un front commun. M. A. Massard cite le cas de le France, qui a soumis cette question après la réunion de Lausanne au Comité national des sports réuni avec le Comité olympique français. Ce rapport a été présenté non sous la forme d'une recommandation platonique, mais sous celle d'une décision formelle. Il recommande un front unique, qui est le seul moyen de rester fort.

M. H. E. Fern (natation) serait heureux d'avoir quelques éclaircissements au sujet de l'affiliation de l'U. R. S. S. auprès d'autres fédérations internationales. Sa fédération a en effet repu une demande d'affiliation de l'Union générale de natation de l'U. R. S. S. Celle-ci pose des conditions inacceptables ; une discussion générale s'ensuit.

Finalement l'assemblée, à l'unanimité, confirme le rapport des F. I. tel qu'il a Bté établi A Lausanne en 1946.

Sports équestres. — M. Edström informe les délégués qu'une entente est intervenue entre le comte de Rosen, M. Moermans d'Emaus et Backström au sujet de la requête formulée par le C. O. suédois.

Drapeaux aux Jeux. — Il est décidé que le Comité d'organisation de Londres écrira aux C. O. N. pour leur demander que chaque nation incline son drapeau devant

les officiels. Les drapeaux seront fournis par Londres, et seront tous de grandeur identique. Ils seront portés par des athlètes des pays respectifs. Les pancartes portant les noms des pays seront fournies par Londres et portées par des boys-scouts anglais.

Tir. — Lord Burghley informe qu'il est arrivé à un accord avec M. Larsson. Quatre épreuves seront portées au programme de Londres, soit :
un tir au pistolet à 50 m. ;
un tir au pistolet automatique à 25 m. ;
Un tir à la petite carabine à 50 m. (position couchée) ;
arme libre, 300 m. (3 positions).

M. *Seeldrayers* remercie M. Edström au nom des délégués pour la façon exemplaire avec laquelle il a dirigé les débats. M. *Edström* remercie, et souligne encore combien il est important que la C. E. du C. I. O.

se réunisse chaque année avec les représentants des F. I. M. Edström annonce que le procès-verbal sera lu demain matin, 18 juin, à 9 h. 30.

La réunion est close à 17 heures.

Le président : J. S. EDSTRÖM. *Le chancelier :* O. MAYER.

Le 18 juin, à 9 h. 30, le procès-verbal est lu, et approuvé après quelques petites modifications portées sur ce présent exemplaire.

M. G. Mullegg remercie M. Seeldrayers au nom des délégués des F. I. pour ses excellentes traductions. M. Goblet déclare au nom de ses collègues sa satisfaction pour la tenue du procès-verbal, tant dans la forme que dans le fond.

Le président : J. S. EDSTRÖM. *Le chancelier :* Otto MAYER.

Séance solennelle d'ouverture de la session du Comité international olympique

Stockholm, juin 1947, à la Maison de la Noblesse

Nous empruntons à M. Jean-F. Boéchat l'article qu'il a fait paraître dans la Gazette de Lausanne à ce sujet et qui reflète parfaitement l'atmosphère qui régna dans cette imposante salle.

« La session annoncée du C. I. O. a été ouverte, avec la solennité convenable à un si important organe, au Palais de la Noblesse, le mercredi 18 juin, par le prince héritier Gustave-Adolphe. Outre le prince héritier et la princesse Louise, on remarquait la présence de la princesse Ingeborg, des princes Eugène et Bertil, du prince Axel et de la princesse Marguerite de Danemark ainsi que du prince Jean de Luxembourg et de ses deux charmantes sœurs. Le Gouvernement suédois était représenté par le ministre Danielsson, l'Eglise suédoise par Mgr Björquist, évêque de Stockholm. Le ministère des affaires étrangères, le corps diplomatique et la ville de Stockholm étaient également représentés. Les membres du C. I. O. à eux seuls formaient un corps imposant.

» Le prince héritier a rappelé, en un anglais très pur, des souvenirs personnels de l'Olympiade de Stockholm en 1912. Il a parlé, en se bornant à effleurer le sujet, des immenses transformations opérées par les deux guerres mondiales et a constaté que l'intérêt pour le sport a non seulement survécu, mais qu'il s'est miraculeusement fortifié. Faisant allusion aux discussions touchant l'amateurisme, il a rappelé aux membres du C. I. O. que des

millions d'hommes dépendent des décisions qu'ils prendront. Il a terminé en exprimant chaleureusement l'espoir que l'activité du C. I. O. contribuera à créer une plus grande compréhension entre les hommes.

» C'était au professeur Hassler, vice-président de la municipalité, qu'il incombait de souhaiter la bienvenue au C. I. O. au nom de la ville de Stockholm. Après avoir constaté que les plus grandes villes du monde se disputent l'honneur d'organiser les concours olympiques, il rappela que Stockholm avait eu cet honneur une fois qui, espérait-il, ne serait pas la dernière.

» M. le directeur Edström, président du C.I.O., avait à remercier tout le monde. Il le fit avec ce mélange d'autorité et de bonhomie distinguée qui émane de sa personne. Il remercia le prince héritier pour tout ce qu'il avait fait et continuait de faire en faveur du sport, le Comité olympique suédois pour son accueil chaleureux et le professeur Hassler pour son amicale bienvenue. « La flamme olympique est » plus ardente que jamais, dit pour finir » l'orateur, on n'a jamais vu d'intérêt pareil » à celui qu'on témoigne aux Olympiades de » Londres et de Saint-Moritz. » Il semble qu'à ce moment-là l'auditoire ait poussé un soupir de soulagement comme s'il avait vu s'envoler des mains du président la colombe de la paix. »

Le marquis M. de Polignac, l'un des collaborateurs de la première heure du baron P. de Coubertin, avait été invité à parler de